

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE,
CONJOINTE A UNE ENQUETE PARCELLAIRE, AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE EN VUE DU REAMENAGEMENT
DE LA RUE DU MOULIN DES BRUYERES AU SEIN DE L'ECOQUARTIER VLILLAGE
DELAGE A COURBEVOIE

28 septembre 2020 au 28 octobre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Commissaire enquêteur : Michel MORIN

Liste des pièces jointes

1. Décision n°E19000062/95 du 23 janvier 2020 du Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2. Arrêté DCPAT/BEICEP n°2020-65 du 16 juillet 2020 du Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine
3. Délibération du 25 juin 2019 du Conseil de territoire de l'EPT Paris Ouest La Défense
4. Coupures de presse du journal Le Parisien des 8 septembre 2020 et 29 septembre 2020 et du journal Echo d'Ile de France des 11 septembre 2020 et 2 octobre 2020 publiant l'avis d'enquête
5. Certificat d'affichage de l'avis d'enquête par M. Jacques KOSSOWSKI, président de l'EPT Paris Ouest La Défense
6. Certificat d'affichage de l'avis d'enquête par M. Jacques KOSSOWSKI, maire de Courbevoie
7. Procès-verbaux de constat (extraits) de l'affichage de l'avis d'enquête, sur trois vitrines municipales, au siège de l'EPT POLD, sur treize panneaux administratifs et sur huit sites, établis par Maître Jean-Michel POMMIER, huissier de justice, en date des 11 septembre, 28 septembre et 28 octobre 2020
8. Suivi des courriers de notification aux propriétaires de parcelles
9. Procès-verbal de synthèse
10. Réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse
11. Lettre reçue après clôture de l'enquête

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

23/01/2020

N° E20000008/92

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 20/01/2020, la lettre par laquelle le préfet des Hauts-de-Seine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2020 pour le département des Hauts-de-Seine ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel MORIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Hauts-de-Seine et à Monsieur Michel MORIN.

Fait à Cergy, le 23/01/2020.

Le Président,

Signé

G. HERMITTE

Pour ampliation

La Greffière en chef



| | |
|--|----|
| Conseillers de territoire présents : | 51 |
| Conseillers de territoire ayant donné pouvoir : | 29 |
| Conseillers de territoire absents, non représentés : | 10 |

Le quorum étant atteint, le conseil de territoire peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales. (Pour le détail nominatif, se reporter à la délibération n° 01 d'ouverture de séance).

Délibération n°17 (65/2019)

Objet : Courbevoie - Village Delage « rue du Moulin des Bruyères » déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire

Le secteur dénommé « rue du Moulin des Bruyères » correspond à la réunion de plusieurs parcelles et portions de parcelles qui sont localisées le long de la rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie.

Ces parcelles, situées au cœur du futur Ecoquartier Village Delage, sont nécessaires à la réalisation de la requalification de la rue du Moulin des Bruyères afin qu'elle devienne l'épine dorsale structurante du quartier avec de nombreuses activités et commerces en pied d'immeubles.

L'opération d'aménagement du Village Delage a été déclarée d'intérêt général par délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense du 11 avril 2016, ladite délibération ayant également approuvée la mise en comptabilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Courbevoie avec ce projet.

Ce projet d'aménagement qui couvre un territoire de 15 hectares, a fait l'objet d'un protocole d'accord signé entre l'Etat et la ville de Courbevoie en janvier 2016. Cet accord met en exergue la volonté commune d'assurer un équilibre entre l'habitat et le développement économique et confirme la programmation suivante :

- *80 000 m² de programmes résidentiels, y compris des résidences services. La part des logements sociaux représentera 30% du total des logements ;
- *200 000 m² de programmes tertiaires ;
- *20 000 m² d'équipements publics et de proximité.

La convention annexée à la délibération du conseil de territoire du 11 avril 2016 délimitant le périmètre de la zone de projet urbain partenarial du Village Delage et fixant les modalités de partage des coûts des équipements publics rappelle, dans le tableau des coûts des équipements, la nécessité de réaménager les voiries sur le territoire de l'opération d'aménagement. Cet aménagement est financé via les participations des constructeurs.

La réalisation de la requalification et de l'élargissement de la rue du Moulin des Bruyères est indispensable dans des délais maîtrisés afin de garantir l'attractivité et l'animation de ce secteur.

L'établissement public territorial Paris Ouest La Défense étant engagé dans une démarche d'Ecoquartier pour laquelle il a obtenu la labellisation étape 2 en novembre 2018, la qualité de vie des habitants et des usagers est mise au centre des préoccupations de cette opération d'aménagement. La requalification du secteur de la rue du Moulin des Bruyères a vocation à apporter de l'animation urbaine tout le long de cette voie, et plus spécifiquement au niveau du plateau central apaisé qui constituera le cœur du quartier. Cette voie desservira directement plusieurs équipements publics (groupe scolaire, gymnase, crèche) du nouveau quartier. De même, toutes les voiries transversales y seront connectées. La circulation des véhicules fera l'objet d'une limitation de vitesse, afin d'optimiser le confort et la sécurité des piétons.

AUTORISE le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ou le vice-président délégué à signer tous les actes afférents à cette procédure conjointe d'enquête d'utilité publique et parcellaire.

Délibération adoptée par
Votes pour : 79
Votes contre : 00
Abstention : 01



Le Président,

Jacques Kossowski
Maire de Courbevoie

Délibération transmise en Préfecture le 09 JUL. 2019

Délibération affichée au siège de l'établissement public territorial le

10 JUL. 2019

ÎLE-DE-FRANCE
Les supermarchés coopératifs trouvent leur public

92

CAHIER CENTRAL - P. V

Le Parisien

Tuerie
de « Charlie Hebdo »
Le bouleversant
témoignage de l'épouse
de la première victime

P. 14

MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 N° 23645 - 1,70 €

Politique P.4
Le RN en manque
de poids lourds
en vue des régionales

Abattoirs P.12
125 millions d'euros
pour lutter contre
la souffrance animale

Football P.18 ET 19
Mbappé privé
de match à cause
du coronavirus

Patrimoine P.32
Notre-Dame,
une réouverture
en sous-sol

A P.16 ET 17
Argent

Où placer vos
économies sans
prendre de risques



e
pôle emploi

Emploi des jeunes L'inquiétude de la génération Covid

PAGES 2 ET 3

Le gouvernement a décidé d'investir 6,5 milliards d'euros pour limiter l'impact de la crise sur l'emploi des jeunes. Reportage sur une génération en première ligne.

50% FLIC
50% DEALEUSE
100% PURE

de HIPPOLYTE GIARDOT
D'APRÈS LE ROMAN D'HANNELORE CAYRE « LA DARONNE »



ISABELLE HUPPERT
EST
LA DARONNE

UNE COMÉDIE POLICIÈRE DE
JEAN-PAUL SALOMÉ

DEMAIN AU CINÉMA

6play madame Le Point PURIBREAK L'ESPRIT uFem Europe 7

enquetepublique.net ;
 - via un lien internet depuis le site internet de la ville du Plessis-Robinson (www.plessis-robinson.com) ;
 - depuis un poste informatique situé au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson ;
 - Pendant toute la durée de l'enquête publique chacun pourra consigner éventuellement ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur ;
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
 - sur le registre dématérialisé hébergé sur le site <http://etude-impact-permis-amenager.enquetepublique.net> ;
 - par voie électronique à l'adresse etude-impact-permis-amenager@enquetepublique.net ;
 - par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Plessis-Robinson - Monsieur le commissaire enquêteur - Etude d'Impact / Eiffage Aménagement - Service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie - 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.
 Le Commissaire-Enquêteur recevra le public les :
 - Lundi 28 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 7 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
 - Mardi 13 octobre 2020 de 16h30 à 19h00
 - Mardi 27 octobre 2020 de 16h30 à 19h00
 L'avis complet est consultable sur le site internet <http://etude-impact-permis-amenager.enquetepublique.net>
 EP 20-243 enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien

**Publiez
 vos marchés publics,
 vos concessions
 dans Le Parisien**

**Habilitations
 60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

01 87 39 84 40
pub@dematis.com

di 28 septembre 2020 à 8h30 au mercredi 28 octobre 2020 à 17h30, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie.
 L'EPT Paris Ouest La Défense est le responsable du projet d'aménagement de l'écoquartier « Village Delage ».

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête, et consigner toute observation éventuelle sur les registres (DUP et parcellaire) tenus à sa disposition à la mairie de Courbevoie - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 Courbevoie :

- a) Au service urbanisme :
 - les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30,
 - les mardis de 13h à 17h30.
 b) En dehors des horaires d'ouverture du service urbanisme, dans le hall de la mairie :
 - les mardis de 8h30 à 12h15,
 - les jeudis de 17h30 à 19h30,
 - les samedis de 9h00 à 12h00.

c) Dans le hall de la mairie, lors des cinq permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-dessous.

Il sera également possible au public, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux et horaires précités, de prendre connaissance du dossier à partir d'un poste informatique.

Les observations pourront également être adressées par écrit, au service urbanisme de la mairie de Courbevoie - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 Courbevoie, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

Monsieur Michel Morin, préfet honoraire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du responsable du projet et le dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire des terrains et bâtiments et la liste des propriétaires, ainsi que deux registres d'enquête (DUP et parcellaire), lors des cinq permanences qu'il assurera dans le hall de la mairie principale - rez-de-chaussée - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 Courbevoie :

- le lundi 28 septembre 2020 de 9h à 12h15
- le mercredi 7 octobre 2020 de 13h à 17h30
- le samedi 17 octobre 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 22 octobre 2020 de 14h30 à 19h30
- le mercredi 28 octobre 2020 de 13h à 17h30.

Durant l'enquête, le public pourra en outre consigner ses observations ou propositions par voie électronique :
 - sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematis.fr/ruedumoulindesbruyeres-villagedelage-courbevoie>
 - et sur l'adresse mail de la préfecture : pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registre-dematis.fr/ruedumoulindesbruyeres-villagedelage-courbevoie>

sier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine - DCCPAT - BEICEP - Section Enquêtes Publiques et Actions Foncières - 167-177 avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre cedex.

Le projet de réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique emportant retrait des emprises expropriées de la propriété initiale, prise par arrêté par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPT Paris Ouest La Défense, ou d'une décision de refus.

Par ailleurs, le projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPT Paris Ouest La Défense, ou d'une décision de refus.

Toute information sur le projet de réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères pourra être demandée à son responsable : Monsieur le président de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD) Immeuble Le Luminis 51 rue Jean Jaurès - CS 30050 92806 Puteaux Cédex Monsieur Sylvain GOYOT, Chef de projets Téléphone : 01 71 05 71 95

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le Secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département

Vincent BERTON

Classification CPV (Vocabulaire des Marchés) :
 - Objet principal : 4534200
 - Objets complémentaires :
 - Objets complémentaires :
 Type de procédure : Procédure
 Date d'envoi à la publication : 03 septembre 2020
 Informations rectificatives : Dans la rubrique «Date d'offres» :
 au lieu de : 04 septembre 2020 lire : 15 septembre 2020 à

e-marchespub

Publiez
 vos marchés
 publics

Conformément
 au règlement
 et audience

En savoir plus
 01.87.39.84



KAND

La domiciliation no

Kandbaz propose une gamme
 pour créer votre entreprise

Domiciliation . Création d'entre

01 44 70 70 70

42

CORONAVIRUS

Les piscines accessibles... même pour les adultes

92

CAHIER CENTRAL - P. I

Le Parisien

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 N° 23663 - 1,70 €

R 20174 - 899 - 1,70 €



TRUMP - BIDEN
Les enjeux d'un premier débat télé à couteaux tirés

PAGE 4

DÉLINQUANCE
Ces réseaux qui exploitent les

MINEURS ETRANGERS

PAGES 2 ET 3

Les autorités sont confrontées à l'explosion des délits commis par des jeunes venus, pour la plupart, du Maroc.



Exclusif P.8
Positifs au Covid-19, des contrôleurs de la SNCF ont continué d'aller travailler

Nature P.10 ET 11
Des réserves de vie sauvage privées qui irritent les chasseurs

Faits divers P.13
Disparue depuis samedi, Victorine, 18 ans, a été retrouvée morte

PSG P.20
Comment Leonardo gère le mercato

Musique P.30
La belle histoire d'amitié entre Prince et Mathilda May



P.16 ET 17

Comment défiscaliser en parrainant un animal dans un zoo

Bastiat - public - 36.58
MINSON
PUBLI
ate du 26
Robinson.
permis d
ement.
ptembre
- Centre
s et heu
qualité de l
y-Pontise
ublique et
enquête p
la Mair
if Municip
3h00 à 17
le vendre
ant les per
is :
npart-pem
de la vill
vice de l'
ublique c
ns, à l
nobles, cc
a l'Urbanis
ées ci-dess
ur procédés
a site <http://>
npart-pem
teur à l'ad
e commiss
Service de
ROBINSON
tic les :
3h00
14h00
16h30
16h30
Internet <http://>
ete-publiq
s êtes a
lics
ez votre ar
Le Parisien
edi
ien
re ann
Parisi
is sur
parisien
atique et
otre ann
parution
01 87 3

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020-2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 80 (4,46 € - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur http://avisdesmarches.leparisien.fr

Marchés + de 90 000 Euros

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

Nathalie RAVIER, 2 rue de Méru, 60175 Villeneuve les Sablons

Tel : +33 344220160. E-mail : marchespublics@cc-sablons.fr

Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securites.fr

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché : Objet du marché : Travaux d'installation d'une cloison mobile entre les 2 salles d'arts martiaux du gymnase des Sablons à Méru

Lot 1 : Charpente métallique

Lot 2 : Cloison mobile

La procédure d'achat du présent avis est soumise aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Constitution de société

Par ASSIP en date du 14/09/2020, il a été constituée une SASU dénommée :

ALTIINO

Siège social : 34 RUE OLYMPE DE GOUGE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE Capital : 1000 €

Divers société

BUSINESS LOGISTIC SERVICES

SARL au capital de 8000 € Siège social : 176 av Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-LUR-SEINE RCS NANTERRE 501384740

Enquête publique

sur le site dédié au projet : https://www.registre.meridiam.fr/rjg13/rede/m.a.t.fr/

Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE COURBEVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Constitution de société

Par ASSIP en date du 14/09/2020, il a été constituée une SASU dénommée :

ALTIINO

Siège social : 34 RUE OLYMPE DE GOUGE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE Capital : 1000 €

Divers société

BUSINESS LOGISTIC SERVICES

SARL au capital de 8000 € Siège social : 176 av Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-LUR-SEINE RCS NANTERRE 501384740

Enquête publique

sur le site dédié au projet : https://www.registre.meridiam.fr/rjg13/rede/m.a.t.fr/

Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE COURBEVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Constitution de société

Par ASSIP en date du 14/09/2020, il a été constituée une SASU dénommée :

ALTIINO

Siège social : 34 RUE OLYMPE DE GOUGE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE Capital : 1000 €

Divers société

BUSINESS LOGISTIC SERVICES

SARL au capital de 8000 € Siège social : 176 av Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-LUR-SEINE RCS NANTERRE 501384740

Enquête publique

sur le site dédié au projet : https://www.registre.meridiam.fr/rjg13/rede/m.a.t.fr/

Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE COURBEVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Le présent avis est soumis aux articles sur les marchés publics

Avis divers

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.enquetes-publices.fr

COMMUNE DE PLESSIS-ROBINSON

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2020-87-URBANISME en date du 26 août 2020, Monsieur Jacques PERRIN, Maire du Plessis-Robinson, a ouvert une enquête publique concernant l'étude d'impact du permis d'aménager n° PA 09206020 0006 déposé par Effiage Aménagement.

L'enquête publique se déroulera du 28 septembre 2020 au 28 octobre 2020, au Service de l'Urbanisme - Centre Administratif Municipal - 3 place de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Mme Marie-Laurence LESCOQ a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- au service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (Centre Administratif Municipal) les lundis, mercredis et jeudis de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet http://etude-impact-permis-amenager.enquetespublices.fr ;
- via un lien internet depuis le site internet de la ville du Plessis-Robinson (www.plessis-robinson.com) ;
- depuis un poste informatique situé au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner éventuellement ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site http://etude-impact-permis-amenager.enquetespublices.fr ;
- par voie électronique à l'adresse etude-impact-permis-amenager@enquetespublices.fr ;
- via un lien internet depuis le site internet de la ville du Plessis-Robinson (www.plessis-robinson.com) ;
- depuis un poste informatique situé au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public les :

- Lundi 28 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- Mardi 13 octobre 2020 de 16h30 à 19h00
- Mardi 27 octobre 2020 de 16h30 à 19h00

L'avis complet est consultable sur le site internet http://etude-impact-permis-amenager.enquetespublices.fr

ER 20-243

Vous êtes acheteurs publics

Publiez votre annonce légale dans Le Parisien du lundi au samedi

Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un processus simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignements : 01 87 39 84 00

TEAM MEDIA

Echo

d'Ile-de-France

Habileté à publier les annonces légales
Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val de Marne

P.8 CORONAVIRUS

Des tests
rapides pour
les entreprises
de la région ?



TRANSPORTS

Pas de « taxe Covid » pour les Franciliens



Ile-de-France Mobilités et l'Etat ont trouvé un accord pour surmonter la crise du financement des transports en commun franciliens provoquée par le Covid. Une crise qui ne pénalisera pas financièrement les usagers. **P.2**

HAUTS-DE-SEINE

L'obligation du port du masque remise en cause par la justice

Le juge des référés du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a demandé au préfet des Hauts-de-Seine de modifier son arrêté rendant obligatoire le port du masque dans l'ensemble du département. **P.3**

**VOS FORMALITÉS LÉGALES
SONT UNE CORVÉE ?**

AVOCATS, EXPERTS COMPTABLES,
COMMISSAIRES AUX COMPTES,
JURISTES D'ENTREPRISES...

Le temps vous manque ?

UNE SOLUTION ! pro public
FORFAITS TOUT INCLUS

Contact : Martine CHARITE
03 27 56 12 12 ou 01 53 68 65 62
E-mail : martine.charite@propublic.fr

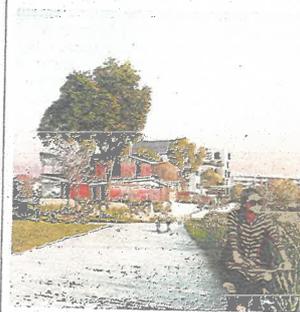
P.4 SEINE-SAINT-DENIS

Un nouveau terminus pour le tramway 4

Après la mise en service, fin 2019, des huit premières stations du prolongement Est du T4, celui-ci dessert aussi désormais l'Hôpital de Montfermeil.

P.6 VAL-DE-MARNE

A Rungis, l'Agroquartier de Montjean se construit



La première phase de ce programme prévoit la construction de 250 logements d'ici 2024. Un programme contesté par la nouvelle municipalité.

Nos annonces
judiciaires et légales
en pages 10 et 11

Annonces administratives

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées
et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE COURBEVOIE
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à COURBEVOIE.

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 28 septembre 2020 à 8 h 30 au mercredi 28 octobre 2020 à 17 h 30, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à COURBEVOIE.

L'EPT Paris Ouest La Défense est le responsable du projet d'aménagement de l'écoquartier « Village Delage ».

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête, et consigner toute observation éventuelle sur les registres (DUP et parcellaire) tenus à sa disposition à la mairie de Courbevoie – Place de l'Hôtel de Ville - 92400 COURBEVOIE :

- a) Au service urbanisme :
- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 30,
 - les mardis de 13 h 00 à 17 h 30.

- b) En dehors des horaires d'ouverture du service urbanisme, dans le hall de la mairie :
- les lundis de 8 h 30 à 12 h 15,
 - les jeudis de 17 h 30 à 19 h 30,
 - les samedis de 9 h 00 à 12 h 00.

- c) Dans le hall de la mairie, lors des cinq permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-dessous.

Il sera également possible au public, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux et horaires précités, de prendre connaissance du dossier à partir d'un poste informatique. Les observations pourront également être adressées par écrit, au service urbanisme de la mairie de Courbevoie – Place de l'Hôtel de Ville - 92400 COURBEVOIE, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

M. Michel Morin, préfet honoraire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du responsable du projet et le dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire des terrains et bâtiments et la liste des propriétaires, ainsi que deux registres d'enquête (DUP et parcellaire), lors des cinq permanences qu'il assurera dans le hall de la mairie principale - rez-de-chaussée - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 COURBEVOIE :

- le lundi 28 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 15
- le mercredi 7 octobre 2020 de 13 h 00 à 17 h 30
- le samedi 17 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 22 octobre 2020 de 14 h 30 à 19 h 30
- le mercredi 28 octobre 2020 de 13 h 00 à 17 h 30.

Durant l'enquête, le public pourra en outre consigner ses observations ou propositions par voie électronique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/ruedumoulinidesbruyeres-villagedelage-courbevoie>

- et sur l'adresse mail de la préfecture : pref-enquetes-publiques-bel@hauts-de-seine.gouv.fr

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/ruedumoulinidesbruyeres-villagedelage-courbevoie>

- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et au service urbanisme de la mairie de Courbevoie ou pourront être consultés sur Internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/ruedumoulinidesbruyeres-villagedelage-courbevoie>

- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

- sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques-2020-projets-COURBEVOIE>

- sur le site de la ville de Courbevoie : <http://www.ville-courbevoie.fr/vivre-a-courbevoie/urbanisme/enquetes-publiques-et-mises-a-disposition>

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine – DCPAT – BEICP – Section Enquêtes Publiques et Actions Foncières – 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE cedex.

Le projet de réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères à COURBEVOIE pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique emportant retrait des emprises expropriées de la propriété initiale, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPT Paris Ouest La Défense, ou d'une décision de refus.

Par ailleurs, le projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPT Paris Ouest La Défense, ou d'une décision de refus.

Toute information sur le projet de réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères pourra être demandée à son responsable : Monsieur le président de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD) - Immeuble Le Luminis - 91 rue Jean Jaurès - CS 30050 - 92806 PUTEAUX Cedex - M. Sylvain GOYOT, Chef de projets - Téléphone : 01 71 05 71 95.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'utilisateur, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriation dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le Secrétaire général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Vincent BERTON
2012569

DEPARTEMENT 93

Constitution de société

Avis est donné de la constitution de la SAS suivante :

Dénomination : **MARC VERO**

Capital : 2 400 €.

Siège social : 98 rue du Docteur Vaillant 93160 NOISY-LE-GRAND.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous biens bâtis ou non bâtis.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. MIKHAIEL Merzak demeurant 68 rue du Docteur Vaillant 93160 NOISY-LE-GRAND.

Cession des parts : libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.

Immatrication : RCS Bobigny.

2012637

Dissolution

PHASEREL

SAS au capital de 99 000 €

Siège social : 1A Allée des Bois de Gagny 93340 LE RAINCY

93340 LE RAINCY

503 123 010 RCS Bobigny

La décision de l'associé unique du 30/08/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2020, nommé en qualité de liquidateur M. MACE Philippe, demeurant 1A Allée des Bois de Gagny 93340 LE RAINCY, et fixé le siège de liquidation à 1A Allée des Bois de Gagny 93340 LE RAINCY.

Mention sera faite au RCS de Bobigny.

2012289

Département 94

Changement de dirigeant

POMPES FUNEBRES

MUSULMANES

ET MARBRERIE EN-NOUR

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 83 avenue Jean Jaurès 94400 VITRY-SUR-SEINE

808 390 230 RCS Créteil

L'AGE du 19/08/2020 a décidé à compter du 19/08/2020 de nommer en qualité de président M. KOUROUGHLI Djamel, demeurant 21 rue Francis Ponge, 75019 PARIS en remplacement de M. KAAKATI Jamal, pour cause de démission.

Modification au RCS de Créteil.

2012570

Non renouvellement de mandat

BÖCKER FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €

Siège social : 18 Rue Saarinen Parc Ternaire Sili - 94568 RUNGIS

444 617 427 RCS Créteil

L'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2020,

- constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont arrivés à échéance avec la clôture des comptes du 31 décembre 2019,

- constatant que la Société, ne dépasse plus les seuils prévus par l'article D.221-5 du Code de commerce, a décidé de mettre fin aux fonctions de :

- M. Gilles LANGE, 4, rue Mont Grave 91810 VERT-LE GRAND en tant que commissaire aux comptes titulaire,

- A2C LORRAINE, 27, rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS de Créteil.

Pour avis, la gérance

2012610

Transfert de siège hors département

KADIMA PROD

SARL au capital de 1 500 €

Siège social : 106 avenue Gambetta 94700 MAISONS-ALFORT

453 860 983 RCS Créteil

Par AGE du 15/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 39 route de l'épône 74420 HABERE-LULLIN.

Mention faite au Greffe de Créteil.

2012567

Constitution de société

Avis est donné de la constitution de la SAS suivante :

Dénomination : **KILL'R**

Capital Social : 2 000 €.

Siège social : 61-63 avenue de la République 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

Objet : En France et à l'étranger : Coiffure, barber shop, achats ventes de produits.

Durée : 99 ans.

Président : M. REGISTE Sony demeurant 85 avenue John F. Kennedy 94120 VILLE-NEUVE SAINT GEORGES.

Immatriation : RCS Nanterre.

2012634

Par acte sous seing privé du 25/08/2020, il a été constitué :

Dénomination : **GINGER**

Forme : SASU.

Capital : 10 000 €.

Siège social : 41 rue Raspail 94140 ALFORTVILLE

Durée : 99 ans.

Objet social : Service de restauration de produits surgelés en livraison.

Président : M. Sylvain GUIBERT, demeurant 41 rue Raspail 94140 ALFORTVILLE.

Mention RCS Créteil.

2012611

Echo
habilité à publier les
annonces légales
dans les départements

92

93

94

Direction publication légale

1, rue Robert Dichter

59961 Avenue sur Helpe Cedex

Tel. 03 61 99 20 05 - 03 61 99 20 06

e-mail : annonceslegales.92@gmail.com

Bureau de Paris

pour départements 75 et province

8, rue François Willon - 75015 Paris

Tel. 01 53 68 66 62

e-mail : marlene.cherite@publiparc.fr

Contact : marlene.cherite@publiparc.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions
d'entreprises et
fonds de commerce.
Actulegales.fr
publie chaque jour
les meilleures
opportunités.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE, avec le concours d'Infolegale
a market.eg

Echo

d'Île-de-France

Habilitation à publier les annonces légales
Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val de Marne

P3 HAUTS-DE-SEINE

Pierre-Yves
Guice, nouveau
capitaine de
La Défense



VAL-DE-MARNE

Le PS conserve la 9^e circonscription



La socialiste Isabelle Santiago s'est imposée au second tour de l'élection législative partielle face à la numéro deux d'EELV Sandra Regol. Un second tour marqué, comme le premier, par une très forte abstention. **P.7**

MOBILITÉS URBAINES

Des taxis volants dans le ciel francilien

La Région, le groupe ADP et la RATP se sont associés pour structurer une filière « Mobilité Aérienne Urbaine ». Des véhicules électriques à décollage vertical effectueront de premiers essais dès l'an prochain. **P.2**

VOS FORMALITÉS LÉGALES
SONT UNE CORVÉE ?



AVOCATS, EXPERTS COMPTABLES,
COMMISSAIRES AUX COMPTES,
JURISTES D'ENTREPRISES...

Le temps vous manque ?

UNE SOLUTION ! pro public
FORFAITS TOUT INCLUS

Contact : Martine CHARITE
03 27 56 12 12 ou 01 53 68 65 62
E-mail : martine.charite@propublic.fr

P8 ÎLE-DE-FRANCE

L'élection du nouveau président du Syctom contestée

La Ville de Paris remet en question la régularité de l'élection du courbevoisien Eric Cesari (LR) à la tête de l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

P5 PARIS 2024

La mobilisation des élus de Seine- Saint-Denis a payé



S'il perd le volley, la natation et les finales de water-polo, le département récupère l'escalade et le rugby à 7. Par ailleurs, son Village des médias n'est plus menacé.

Nos annonces
judiciaires et légales
en pages 10 et 11

3 BONNES RAISONS DE S'ABONNER PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Echo d'Île de France
pour 12 € tous les 3 mois seulement !

- 1) Je bénéficie de la plus forte réduction : 4 numéros gratuits par an*** ! Les tarifs indiqués vous sont garantis pendant un an minimum à compter de la date de réception de votre premier numéro, quelles que soient les hausses de tarifs postaux, par exemple.
- 2) Je paye en douceur :** Je ne paye chaque trimestre que les numéros du trimestre en cours.
- 3) Je reste totalement libre :** Je peux interrompre mon abonnement à tout moment par simple lettre ou par téléphone. Les prélèvements seront alors immédiatement suspendus.

Je donne mes coordonnées :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : e-mail :

J'autorise Echo d'Île-de-France et ses partenaires à m'envoyer des offres personnalisées par courrier et/ou par courriel.

Je remplis le mandat de prélèvement SEPA

Mandat de prélèvement SEPA

Organisme créancier : **Echo d'Île-de-France - CS 70001
59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : **FR33222607394**

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise Echo d'Île-de-France à envoyer les instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de Echo d'Île-de-France. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

Titulaire du compte à débiter :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : e-mail :

Les coordonnées de mon compte :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
.....

Code international d'identification de ma banque - BIC (Bank Identifier Code)
.....

Date : Signature obligatoire :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

Référence Unique du Mandat (RUM) (ABEI)
(À remplir par le service abonnements)

Je retourne le bulletin

Remplissez ce bulletin et adressez-le accompagné d'un RIB (ou un RIP) à : **Echo d'Île-de-France - Service abonnements
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe Cedex - Tél. 03 27 61 30 82**

* Par rapport au prix de vente cumulé au numéro. Vous pouvez acquiescer séparément chacun des numéros au prix de 1,00 €.

Echo

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2019, est dans les départements : **Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne de 2,36 €** pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 6).

DEPARTEMENT 92

Constitution de société

Avis est donné de la constitution de la SC suivante :

Dénomination :
SCI ASGHAR INVEST
Capital social : 1 000 €,
Siège social : 1 bis rue Louis Barthou 92160 ANTONY.
Objet : Acquisition, administration, construction, aménagement, exploitation de tous immeubles ou terrains.
Durée : 99 ans.
Président : M. Malhédum CHAUDRY, demeurant 16 rue du Moulin 92160 ANTONY.
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas.
Immatriculation : RCS Nanterre. 2013933

Dissolution

VALCO

SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 43 boulevard de la République 92100 BOULOGNE BILLANCOURT 480 990 852 RCS Nanterre
L'AGE du 20/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2020 et sa mise en liquidation amiable, la nomination de M. ANGSTON Valentin demeurant 46 rue Polonceau 75018 PARIS en qualité de liquidateur et de fixer le siège de la liquidation au siège social où tous les documents devront être adressés.
Mention au RCS de Nanterre. 2013934

Dissolution clôture

MAGDA

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 14, boulevard de Valmy 92700 COLOMBES 753 163 542 RCS Nanterre
L'AGE du 02/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société, a nommé Mme WASELI Magda demeurant 69 rue Marcellin Berthelot 92700 COLOMBES, en tant que liquidatrice et fixé le siège de la liquidation au 69 rue Marcellin Berthelot 92700 COLOMBES, pour correspondance.
L'AGE du 02/09/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de la liquidation.
Radiation au RCS de Nanterre. 2013936

Modification du capital

TUR FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € porté à 10 000 €
Siège social : 15 rue Blanchard 92260 FONTENAY AUX ROSES 840 106 660 RCS Nanterre
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 04 septembre 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 9 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille (1 000 €)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 €)
Pour avis, La Gérance 2013952

Annonces administratives

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées
et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE COURBEVOIE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à COURBEVOIE
Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 28 septembre 2020 à 8 h 30 au mercredi 28 octobre 2020 à 17 h 30, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à COURBEVOIE.
L'EPT Paris Ouest La Défense est le responsable du projet d'aménagement de l'écoquartier « Village Delage ».

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête, et consigner toute observation éventuelle sur les registres (DUP et parcellaire) tenus à sa disposition à la mairie de Courbevoie - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 COURBEVOIE :

- a) Au service urbanisme :
- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 30,
- les mardis de 13 h 00 à 17 h 30.
b) En dehors des horaires d'ouverture du service urbanisme, dans le hall de la mairie :
- les mardis de 8 h 30 à 12 h 15,
- les jeudis de 17 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00.
c) Dans le hall de la mairie, lors des cinq permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-dessous.

Il sera également possible au public, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux et horaires précités, de prendre connaissance du dossier à partir d'un poste informatique. Les observations pourront également être adressées par écrit, au service urbanisme de la mairie de Courbevoie - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 COURBEVOIE, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

M. Michel Morin, préfet honoraire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du responsable du projet et le dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire des terrains et bâtiments et la liste des propriétaires, ainsi que deux registres d'enquête (DUP et parcellaire), lors des cinq permanences qu'il assurera dans le hall de la mairie principale - rez-de-chaussée - Place de l'Hôtel de Ville - 92400 COURBEVOIE :
- le lundi 28 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 15
- le mercredi 7 octobre 2020 de 13 h 00 à 17 h 30
- le samedi 17 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 22 octobre 2020 de 14 h 30 à 19 h 30
- le mercredi 28 octobre 2020 de 13 h 00 à 17 h 30.

Durant l'enquête, le public pourra en outre consigner ses observations ou propositions par voie électronique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/ruedumoulinesbruyeres-villagedelage-courbevoie>
- et sur l'adresse mail de la préfecture : pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/ruedumoulinesbruyeres-villagedelage-courbevoie>
- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et au service urbanisme de la mairie de Courbevoie ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/ruedumoulinesbruyeres-villagedelage-courbevoie>
- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

- sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2020-projets/COURBEVOIE>

- sur le site de la ville de Courbevoie : <http://www.ville-courbevoie.fr/vivre-a-courbevoie/urbanisme/enquetes-publiques-et-mises-a-disposition>

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine - DCPAT - BECEP - Section Enquêtes Publiques et Actions Foncières - 167-177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE cedex.

Le projet de réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères à COURBEVOIE pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique emportant retrait des emprises appropriées de la propriété initiale, prise par arrêté par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPT Paris Ouest La Défense, ou d'une décision de refus.

Par ailleurs, le projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPT Paris Ouest La Défense, ou d'une décision de refus.

Toute information sur le projet de réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères pourra être demandée à son responsable : Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD) - Immeuble Le Luminis - 91 rue Jean Jaurès - CS 30050 - 92005 PUTEAUX Cedex - M. Sylvain GOYOT, Chef de projets - Téléphone : 01.71.05.71.95

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le Secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département
Vincent BERTON
2013814

Puteaux le, **24 NOV. 2020**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, soussigné, certifie que l'avis portant sur l'ouverture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, et parcellaire conjointe, au profit de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie, a été affiché sur les panneaux d'affichage du siège de l'Etablissement Public Territorial, au 88 rue du 8 mai 1945 à Nanterre, du 11 septembre 2020 au 30 octobre 2020 inclus.

Fait pour servir ce que de droit.

Le Président



J. Kossowski

Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

Courbevoie, le 24 NOV. 2020

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de COURBEVOIE, soussigné, certifie que l’avis portant sur l’ouverture de l’enquête publique environnementale préalable à la déclaration d’utilité publique, et parcellaire conjointe, au profit de l’Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l’écoquartier Village Delage à Courbevoie, a été affiché en Mairie principale, dans les Mairies annexes, sur les 13 panneaux administratifs de Ville ainsi que sur les lieux situés au voisinage des aménagements projetés du 11 septembre 2020 au 30 octobre 2020 inclus.

Fait pour servir ce que de droit.



Le Maire,



Jacques KOSSOWSKI

Président du Territoire de Paris Ouest la Défense

PROCES-VERBAL de CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE ONZE SEPTEMBRE.

A la requête de :

- **La Ville de Courbevoie**, représentée par son Maire en exercice, domicilié à la Mairie de COURBEVOIE 92400 (Hauts-de-Seine), Place de l'Hôtel de Ville.

Elisant domicile en mon Etude.

Lequel m'a exposé :

● Que dans le cadre d'une ouverture d'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'éco-quartier Village Delage à COURBEVOIE ; il me demande de constater l'affichage réglementaire de l'avis de cette enquête publique sur trois vitrines municipales, au siège de l'EPT POLD, sur treize panneaux administratifs et sur huit sites afin de préserver ses droits dans l'avenir.

Déférant à cette réquisition expresse

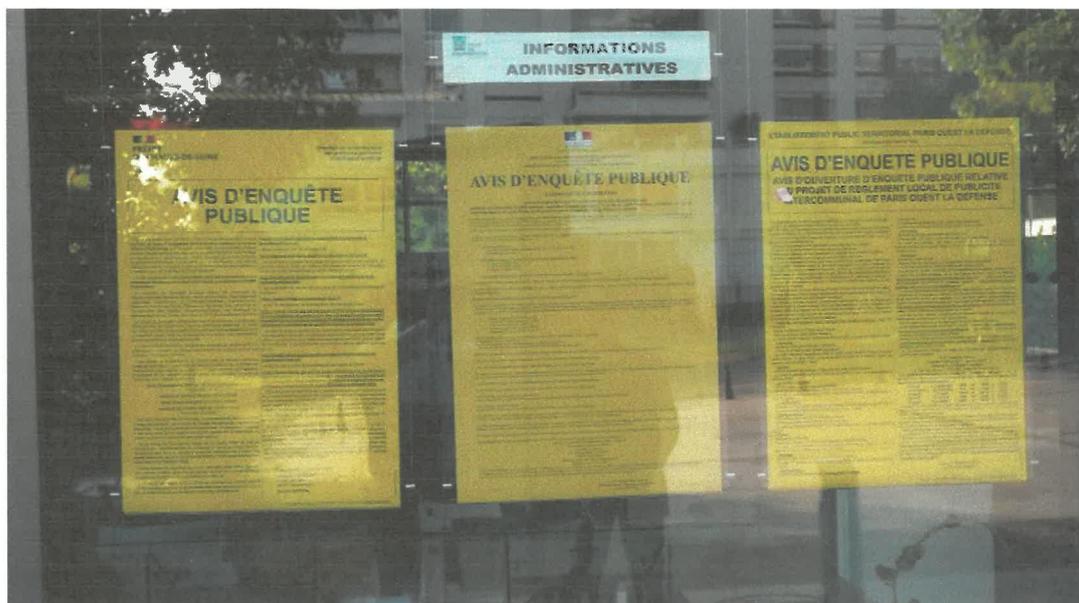
● Je, Jean-Michel POMMIER, Huissier de Justice, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée V.B.P. Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, ayant siège social à COURBEVOIE (92400) 8, rue d'Aboukir (Hauts-de-Seine) et bureaux annexes à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 26, boulevard Jean Jaurès et à NEUILLY SUR SEINE (92200) 177, avenue Achille Peretti, y demeurant, soussigné :

Me suis transporté ce jour à COURBEVOIE 92400 (Hauts-de-Seine), où j'ai constaté ce qui suit :

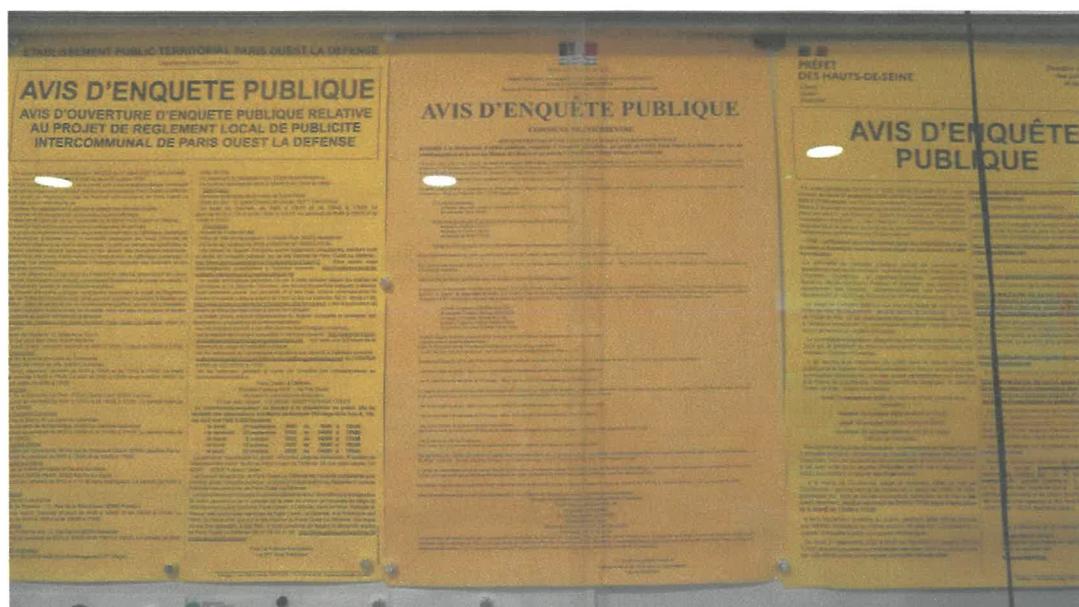
L'avis d'enquête publique « *Avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, en vue de réaménagement de la rue Moulin des Bruyères au sein de l'éco-quartier Village Delage à COURBEVOIE* » figure sur une affiche de couleur jaune avec lettrage de couleur noire en minuscule et majuscule.

Affichage sur les vitrines municipales

- Hôtel de Ville de COURBEVOIE, 2 Place de l'Hôtel de Ville :

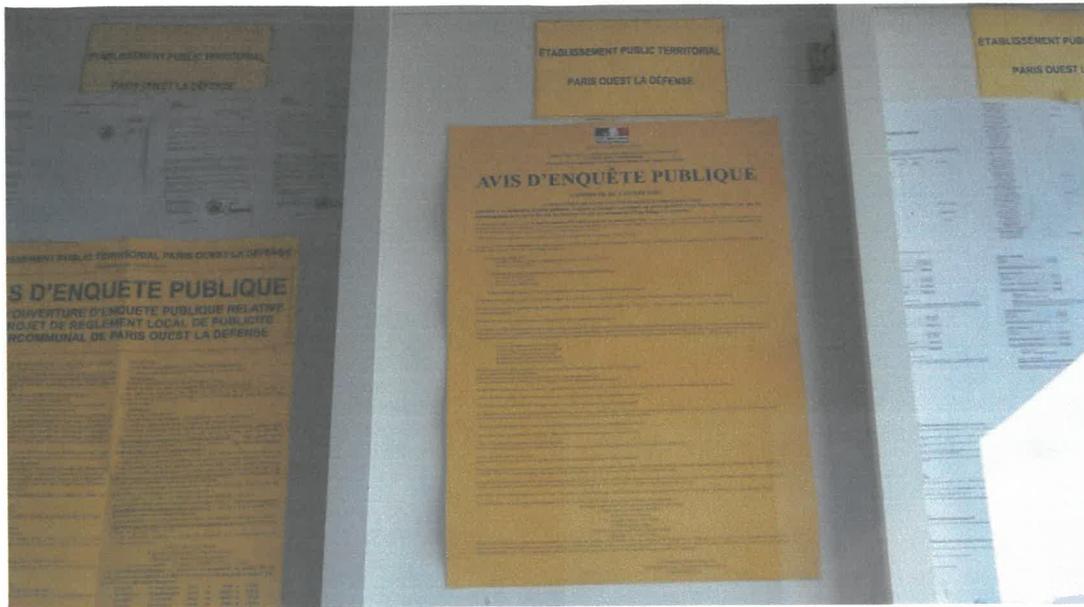


- Mairie de Quartier du Faubourg de l'Arche, 40 avenue de l'Arche :



Affichage à l'EPT POLD :

- 88, rue du 8 Mai 1945 à NANTERRE 92000 (Hauts-de-Seine).



Telles sont mes constatations

- Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent Procès-Verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit,

Jean-Michel POMMIER
Huissier de Justice



PROCES-VERBAL de CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET LES VINGT-HUIT ET VINGT-NEUF
SEPTEMBRE.**

A la requête de :

- **La Ville de Courbevoie**, représentée par son Maire en exercice, domicilié à la Mairie de COURBEVOIE 92400 (Hauts-de-Seine), Place de l'Hôtel de Ville.

Elisant domicile en mon Etude.

Lequel m'a exposé :

- Que dans le cadre d'une ouverture d'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'éco-quartier Village Delage à COURBEVOIE ; il me demande de constater l'affichage réglementaire de l'avis de cette enquête publique sur trois vitrines municipales, au siège de l'EPT POLD, sur treize panneaux administratifs et sur huit sites afin de préserver ses droits dans l'avenir.

Déférant à cette réquisition expresse

- Je, Jean-Michel POMMIER, Huissier de Justice, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée V.B.P. Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, ayant siège social à COURBEVOIE (92400) 8, rue d'Aboukir (Hauts-de-Seine) et bureaux annexes à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 26, boulevard Jean Jaurès et à NEUILLY SUR SEINE (92200) 177, avenue Achille Peretti, y demeurant, soussigné :

Me suis transporté ce jour à COURBEVOIE 92400 (Hauts-de-Seine), où j'ai constaté ce qui suit :

DEUXIEME PASSAGE

L'avis d'enquête publique « *Avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, en vue du réaménagement de la rue Moulin des Bruyères au sein de l'éco-quartier Village Delage à COURBEVOIE* » figure sur une affiche de couleur jaune avec lettrage de couleur noire en minuscule et majuscule.

Le 28 septembre 2020.

Affichage sur les vitrines municipales :

- Hôtel de Ville de COURBEVOIE, 2 Place de l'Hôtel de Ville :



- Mairie de Quartier du Faubourg de l'Arche, 40 avenue de l'Arche :
Fermée.

Telles sont mes constatations

- Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent Procès-Verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit,

Jean-Michel POMMIER
Huissier de Justice



PROCES-VERBAL de CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT-HUIT OCTOBRE.

A la requête de :

- **La Ville de Courbevoie**, représentée par son Maire en exercice, domicilié à la Mairie de Courbevoie 92400 (Hauts-de-Seine), place de l'Hôtel de Ville.

Elisant domicile en mon Etude.

Lequel m'a exposé :

• Que dans le cadre d'une ouverture d'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, en vue du réaménagement de la rue du Moulin Des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie ; il me demande de constater l'affichage réglementaire de l'avis de cette enquête sur trois vitrines municipales, au siège de l'EPT POLD, sur treize panneaux administratifs et sur huit sites afin de préserver ses droits dans l'avenir.

Déférant à cette requête

• Je, Jean-Michel POMMIER, Huissier de Justice, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée V.B.P. Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, ayant siège social à COURBEVOIE (92400) 8, rue d'Aboukir (Hauts-de-Seine) et bureaux annexes à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 26, boulevard Jean Jaurès et à NEUILLY SUR SEINE (92200) 177, avenue Achille Peretti, y demeurant, soussigné :

Me suis transporté ce jour à Courbevoie 92400 (Hauts-de-Seine), où, j'ai constaté ce qui suit :

TROISIEME PASSAGE

L'avis d'enquête publique « Avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, en vue du réaménagement de la rue Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie » figure sur une affiche de couleur jaune avec lettrage de couleur noire en minuscule et majuscule.

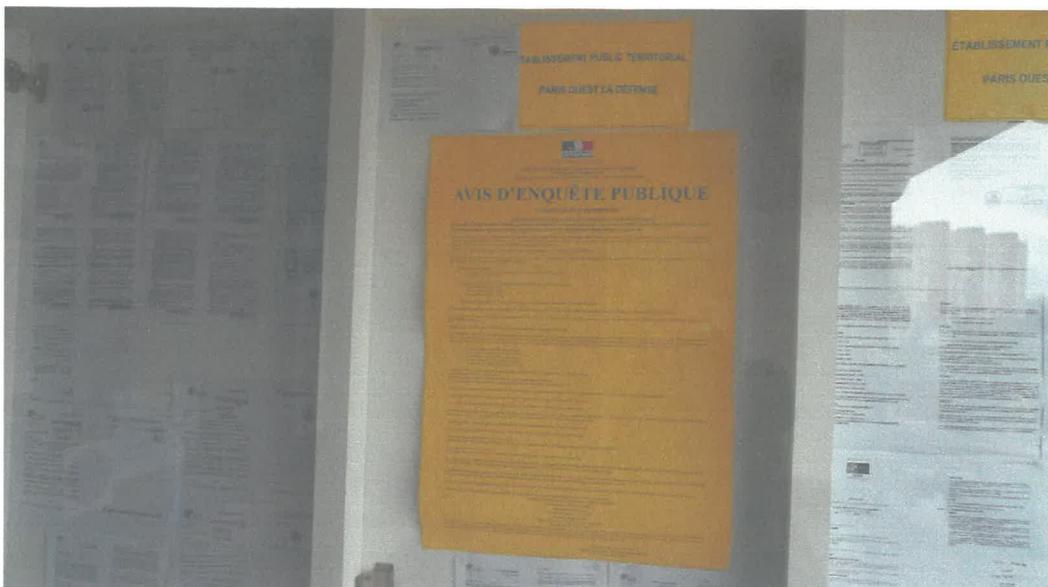
Affichage sur les vitrines municipales :

- Hôtel de Ville de Courbevoie, 2 place de l'Hôtel de Ville :



Affichage à l'EPT POLD :

- 88 rue du 8 Mai 1945 à Nanterre 92000 (Hauts-de-Seine).



Telles sont mes constatations

- Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent Procès-Verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit,

Jean-Michel POMMIER
Huissier de Justice



Suivi des courriers de notification

| Propriétaire notifié | Adresse | Date d'envoi | Date de réception | Avis de réception | n° LR-AR | Affichage | Mise à jour le 18.09.20 |
|---|---|--------------|---|-------------------|-------------------|-----------|-------------------------|
| SCI LA CATHEDRALE | 48 rue du Bourbon Blanc, 45000 ORLEANS | 21-août-20 | 25/08/2020 (selon l'AR et le site de la poste) | Oui | 2C 063 114 2188 6 | | |
| INPI | 15 rue des Minimes, 92400 COURBEVIOIE | 21-août-20 | 24-août-2020 (selon l'AR et le site de la poste) | Oui | 2C 063 114 2187 9 | | |
| SA ANCIENS ETABLISSEMENT PETITGARS ET FALGUIERE | 7 rue du Moulin des Bruyères, 92400 COURBEVIOIE | 21-août-20 | 24/08/2020 | Oui | 2C 063 114 2189 3 | | |
| SCI LATERALE | 43 rue de Cléry, 75002 PARIS | 21-août-20 | 29-août-2019 (selon l'AR et le site de la poste) | Oui | 2C 063 114 2182 4 | | |
| M. Persoons (liquidateur judiciaire) | 7 avenue Franklin D.Roosevelt 75008 PARIS | 21-août-20 | Destinataire inconnu à l'adresse | Non | 2C 063 114 2183 1 | 18.09.20 | |
| SAS CODIMMO | 11 rue Béranger, 75003 PARIS | 21-août-20 | 24/08/2020 (Pli avisé et non réclamé) | Non | 2C 063 114 2185 5 | 18.09.20 | |
| SNC REAUMUR REPUBLIQUE ET CIE | 40 rue de Washington ou 29 rue de Berry 75008 PARIS | 21-août-20 | 25/08/2020 (Pli avisé et non réclamé) | Non | 2C 063 114 2186 2 | 18.09.20 | |



ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE,
CONJOINTE A UNE ENQUETE PARCELLAIRE, AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE EN VUE DU REAMENAGEMENT
DE LA RUE DU MOULIN DES BRUYERES AU SEIN DE L'ECOQUARTIER VILLAGE
DELAGE A COURBEVOIE

28 septembre 2020 au 28 octobre 2020

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

L'enquête publique préalable à la DUP, conjointe à une enquête parcellaire, au profit de l'EPT Paris Ouest La Défense s'est déroulée du 28 septembre 2020 au 28 octobre 2020 en application de l'arrêté n°2020-65 du 16 juillet 2020 du Préfet des Hauts-de-Seine.

Le présent procès-verbal de synthèse a pour objet de rendre compte à l'EPT Paris Ouest La Défense des observations émises dans le cadre de l'enquête publique préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire conjointe et de lui demander de bien vouloir fournir des réponses à ces observations.

2 personnes physiques, dont l'une est anonyme et l'autre est le président d'une société, ont émis des observations par le biais d'une contribution sur le registre informatisé d'une part, d'une lettre doublée d'une rencontre avec le commissaire enquêteur lors de la permanence du 22 octobre 2020 d'autre part. Ces contributions ont été reportées sur les 2 registres papier.

1. La contribution anonyme propose de rendre les voies internes au Village Delage, et spécialement la rue Moulin des Bruyères, en impasse pour les automobiles de façon à limiter le trafic de transit et à donner un espace plus grand et plus sécurisé pour les "modes doux", au profit notamment des plus fragiles : enfants, femmes enceintes, personnes âgées...
2. M. Bruno Ledhernez, président du "Groupe Ledhernez" et de sa filiale, la société "Les Peintures parisiennes", fait une observation d'une double nature dans sa lettre recommandée du 30 septembre 2020
 - Sur le plan juridique, il déclare n'être pas propriétaire mais seulement occupant et ayant-droit de la parcelle AQ 81 de 115 m² soumise pour partie (82 m²) à demande d'expropriation dans le présent dossier. Or le Groupe Ledhernez figure dans le dossier d'enquête parcellaire comme représentant, au même titre que M Tunzini, de la société " SA Anciens établissements Petitgars et Falguières", propriétaire de la dite parcelle.Lors de notre entretien, M. Ledhernez n'a pas maintenu cette position et m'a dit que le groupe Ledhernez était bien propriétaire de la parcelle AQ 81.

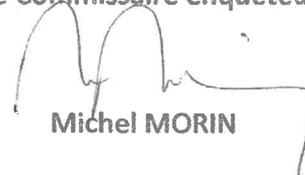
- Sur un plan pratique, il déclare que la parcelle AQ 81 a actuellement une double fonction : permettre l'entrée dans son entreprise et fournir 6 places de parking. Or d'après le dossier, seules les 6 places de parking seraient expropriées pour former une parcelle AQ 81p de 82 m², le restant de 33 m² correspondant à l'entrée dans l'entreprise qui serait ainsi conservée. Est-ce bien ainsi qu'il faut comprendre le dossier ?

Il resterait alors le problème des places de parking. M. Ledhernez fait valoir que ses collaborateurs qui utilisent ces places peuvent se déplacer une ou plusieurs fois par jour pour aller chez des clients et revenir à l'entreprise : s'ils doivent à chaque fois passer beaucoup de temps pour chercher à se garer puis revenir à l'entreprise, la productivité en serait gravement obérée. Il demande que le maître d'ouvrage en liaison avec la mairie de Courbevoie lui propose une solution alternative remplaçant les 6 places supprimées.

Je souhaiterais recevoir vos réponses à ces questions et observations.

Fait le 29 octobre 2020

Le Commissaire enquêteur



Michel MORIN



Courbevoie « Village Delage »

Enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, en vue du réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères au sein de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie

(dates de déroulé de l'enquête publique : du 28 septembre 2020 au 28 octobre 2020)

**Mémoire en réponse au Procès-Verbal de synthèse
de monsieur le commissaire enquêteur en date du 30 octobre 2020**

Observation anonyme relative au traitement de la rue du Moulin des Bruyères

La seule observation déposée sur le registre dématérialisée le 14 octobre 2020 porte sur l'expérience du secteur de la gare de Bécon les Bruyères, à 600 m au Sud-Est de la rue du Moulin des Bruyères, où la Ville a aménagé une zone de rencontre, de manière « traditionnelle » (avec passage piétons, potelets, barrières et stationnement automobile latéral).

Il est possible de faire le retour d'expérience suivant s'agissant de cet espace public en usage à Courbevoie : Aucune ségrégation des piétons ni conflit d'usage n'est constatée sur la place Sarail et ses abords. Les aménagements réalisés permettent de contrôler la vitesse des véhicules et le mobilier urbain n'est présent que là où il s'avère nécessaire de sécuriser les déplacements piétons. Le trafic automobile est ainsi cadré par des potelets uniquement sur la place et aux croisements, afin d'assurer la sécurité des piétons. Les véhicules se garent sur des emplacements délimités par un traitement différencié de celui de la chaussée et identique à celui des trottoirs.

Le rapprochement entre cet aménagement existant et celui projeté dans l'Ecoquartier et en particulier sur la future rue du Moulin des Bruyères appelle toutefois plusieurs remarques :

En effet, la rue du Moulin des Bruyères est une voie structurante de l'Ecoquartier : à ce titre, elle doit pouvoir accueillir l'ensemble des mobilités et des déplacements doux comme motorisés. Ce n'est pas le cas de la place Sarail, aménagée comme une place de gare, en zone de rencontre, et dont la fonction exige d'importants espaces piétons. D'autre part, ces deux espaces publics présentent des physionomie, configuration et un environnement, non comparables. Aussi, le seul point commun réside dans la recherche d'un aménagement apaisé entre les usages.

L'Ecoquartier du Village Delage sera en zone 30 km/h, et la place de la gare de Bécon les Bruyères constitue un espace partagé à 20 km/h. La rue du Moulin des Bruyères présentera donc des aménagements avec trottoir et voirie, à niveau, pour donner un aspect qualitatif et piétonnier à la voie, et induire une vitesse des automobilistes réduite grâce au plateau apaisé, comme sur la place Sarail et ses abords (où les pavés et plateaux concourent à limiter la vitesse)

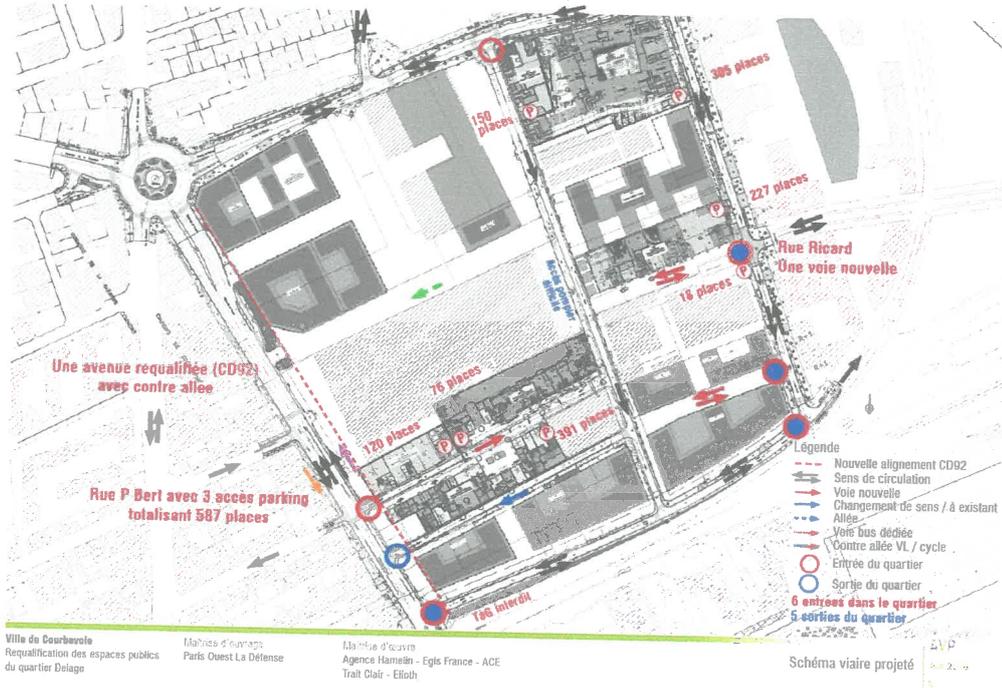
S'agissant du trafic de transit :

Il convient de rappeler que l'aménagement proposé sur l'Ecoquartier se base sur des études de stationnement et de déplacement, ayant permis d'établir un plan de circulation global au niveau de la zone du PUP pour éviter tout trafic de transit motorisé sur les voies nouvelles et des optimisations de fonctionnement comme sur les rues Paul Bert et Villa Des Fleurs.

Le réaménagement du quartier proposé réemploie ainsi le tissu viaire actuel, l'enrichit, et en reprend l'essentiel du fonctionnement, en créant plusieurs nouvelles entrées au quartier. Pour éviter le trafic de transit entre l'avenue de l'Europe et le Bd de Verdun, de nombreux obstacles sont créés, tels que le plateau apaisé en section centrale de la rue du Moulin des Bruyères et sa zone de rencontre (20 km/h).

Aussi, la création de plateaux successifs, le statut de voie de desserte d'une école, et la mise en totalité du quartier en zone à 30 km/h constituent autant d'éléments venant contrarier et dissuader le trafic de transit et maintenir les flux importants sur les axes très proches, savoir Europe et Verdun.

Un nouveau schéma viaire avec de nouvelles entrées sur le quartier



Une variété d'espaces publics pour un nouvel éco-quartier



Les plans ci-dessus de l'avant-projet détaillé (étude 2019) se basent sur les études de circulation/stationnement du fonctionnement actuel et projeté du quartier.

Ils traduisent cette intervention globale et cohérente, intègrent les sens de circulation, les entrées/sorties en cohérence avec les équipements et commerces, leurs accroches sur les voies primaires et celles entourant le site.

S'agissant de la place dévolue aux cycles et les traversées piétonnes :

Les voies existantes requalifiées ou créées dans l'Ecoquartier Delage bénéficieront toutes d'une limitation de vitesse à 30 km/h, excepté sur le tronçon central de la rue du Moulin des Bruyères, dit apaisé à vocation de zone de rencontre et à vitesse limitée à 20 km/h.

Le principe de l'aménagement de l'Ecoquartier, c'est contrairement au fonctionnement des voies à fort trafic, le partage de l'espace public pour l'ensemble des usagers. Dès lors, sur la rue du Moulin des Bruyères qui constitue une voie de desserte des commerces et équipements de proximité (école, gymnase et crèche) les cyclistes bénéficieront du statut de zone 30 pour circuler à double sens cyclable.

En effet, le gabarit de la rue du Moulin des Bruyères (bien que passant pour la partie publique de 8 m à 22,10 mètres de large au droit du plateau apaisé et de 8 m à près de 12 m en partie courante) n'offre pas une largeur moyenne suffisante pour la création d'une piste cyclable en site propre.

Dès lors, il apparaît plus opportun d'envisager la création d'une voie dédiée pour les cyclistes le long de la rue Latérale, de façon à offrir une interconnexion entre la piste située bd de Verdun sur le réseau départemental, et les rues Michel Ricard et Raoul Nordling (à terme) à Bois Colombes, vers le pôle de transport de la gare de Bécon les Bruyères.

S'agissant de la proposition de mise en impasse de la rue du Moulin des Bruyères :

Le fonctionnement de la rue du Moulin des Bruyères, armature principale de l'écoquartier, est en revanche incompatible avec une mise en voie sans issue. Notons que la rue actuelle fonctionne aujourd'hui comme un barreau de liaison entre l'avenue de l'Europe et la rue Latérale et assure un rôle de desserte des différentes activités qui la bordent.

La création d'une voie en impasse impliquerait la création d'une aire de retournement de dimensions conséquentes, et non compatible avec l'emprise actuelle comme projetée de la rue du Moulin des Bruyères.

Ajoutons, que dans une telle hypothèse, il serait difficile d'y faire respecter les usages : il induirait sans doute du stationnement sauvage, et des difficultés de retournement pour les véhicules de livraison des commerces.

S'agissant de l'offre future de stationnement en surface :

Pour limiter largement le stationnement en surface sur la voirie, le projet ne propose pas de reconduire le nombre actuel de places de stationnement aérien, au profit de l'extension de l'offre nécessaires aux activités, aux commerces et usages résidentiel en ouvrage souterrain. Ces ouvrages fonctionneront suivant un mode de fonctionnement en « foisonnement » ou via une gestion permettant l'accès à des tiers aux places souterraines (grâce à l'imposition de créer des accès séparés aux parking dans les programmes tertiaires).

Précisément, l'offre de stationnement du quartier doit passer de 170 à 148 places sur l'espace public. Elle est calibrée pour tenir compte des besoins liés à l'augmentation du nombre d'usagers et d'habitants sur le secteur et se trouve répartie pour répondre à l'ensemble de la demande liée aux visiteurs du quartier, notamment celle des visiteurs de courte durée. Le stationnement sur voirie sera en outre réglementé pour dissuader les usagers longue durée d'y stationner (aujourd'hui le stationnement est de fait, gratuit et non réglementé).

Les études de trafic établies en 2014 et 2015 et de stationnement en 2018 ont conduit au calcul de cette offre stationnement de surface, et sont communicables au besoin.

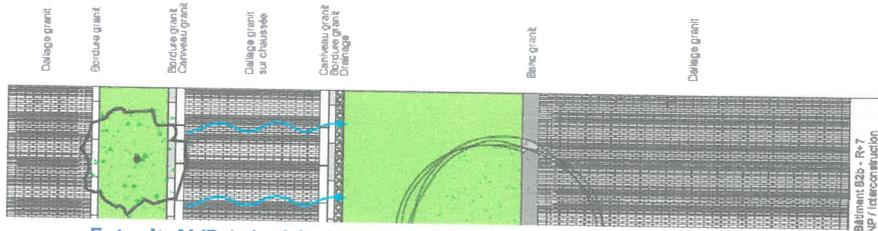
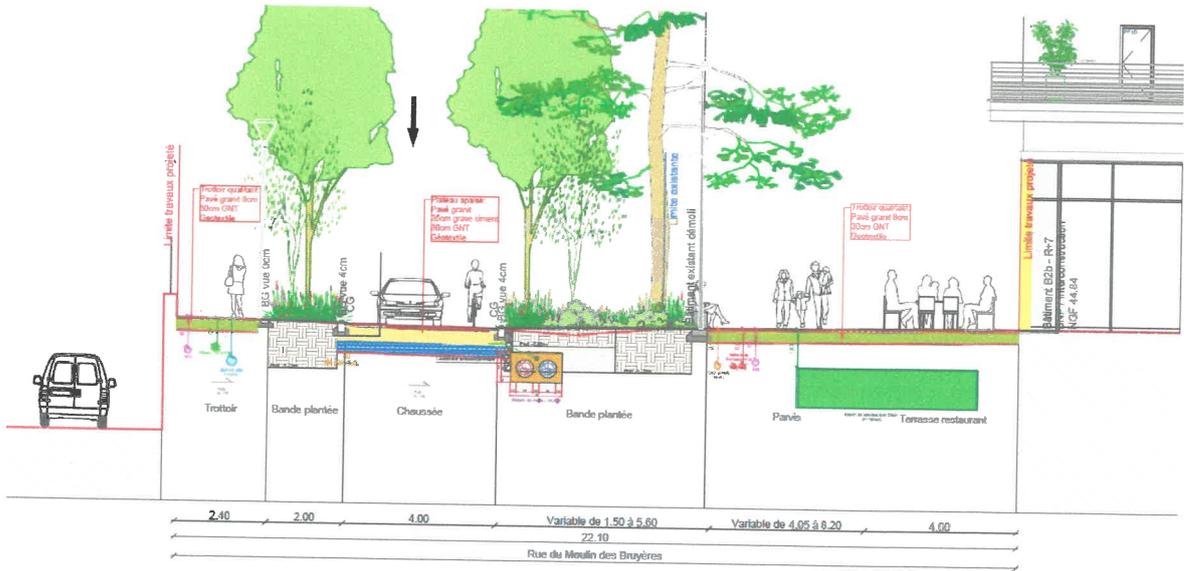
Le nombre de place de stationnement à terme sur l'ensemble du linéaire de la rue du Moulin des Bruyères s'élèvera à environ 25 places, non comptés l'emplacement autocar pour le groupe scolaire et une place PMR. Actuellement, cette rue accueille sur le domaine privé, ouvert à la circulation près de 90 places. Le projet prévoit donc bien une réduction de l'offre sur ce secteur, au profit des circulations douces, et une végétalisation.



Vue des places du rue du Moulin des Bruyères



Stationnement non-réglementaires



Extrait AVP Juin 2019 – Section au droit du plateau apaisé



Ville de Courbevoie
Requalification des espaces publics
du quartier Delage

Maîtrise d'ouvrage
Paris Ouest La Défense

Maîtrise d'œuvre
Agence Hamelth - Egis France - ACE
Trait Clair - Elioth

Aménagement au droit de l'îlot B1b - Rue Moulin des
Bruyères



Extrait AVP Juin 2019 – Section courante

Observation n°2 (Lettre de Monsieur LEDHERNEZ au commissaire enquêteur)

S'agissant de la parcelle AQ 81, Monsieur Ledhernez dans son courrier du 30 septembre 2020 remis pendant l'enquête, indique ne pas être propriétaire des parcelles AQ 81p et AQ 82 telles que figurant dans le plan parcellaire joint à l'enquête. Il joint à cette occasion un procès-verbal de constat indiquant la présence de 6 emplacements de stationnement privatisés par des arceaux sur la parcelle AQ 81.

L'état parcellaire joint à l'enquête, établi sur la base d'un état hypothécaire récent, mentionne pourtant que cette parcelle appartient à la société suivante :

- SA ANCIENS ETABLISSEMENT PETITGARS ET FALGUIERE

Société Anonyme

Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS

Inscrit(e) au répertoire SIRENE sous le numéro : 57 B 23222

Domiciliée 9 Avenue Hoche

75008 PARIS (8^{ème} Arrondissement)

(France)

- *REPRESENTEE PAR SON PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL*

Monsieur Bernard TUNZINI

Date et lieu de naissance inconnus

Demeurant 14 Villa des Fleurs

92400 COURBEVOIE

OU

- *REPRESENTEE PAR LA SOCIETE*

GROUPE LEDHERNEZ

Société par Actions Simplifiées

A l'attention de Monsieur Bruno LEDHERNEZ, en sa qualité de président

Domiciliée 7 rue du Moulin des Bruyères

92400 COURBEVOIE

A noter que Monsieur Ledhernez a adressé en RAR un courrier dont copie est ci-jointe, en date du 27 octobre 2020, et reçu en mairie le 2 novembre 2020 après la clôture de la présente enquête publique, aux termes duquel il :

- Confirme que les places de parking extérieures sur la parcelle AQ 91 lui appartiennent, et sont nécessaires au fonctionnement de son activité ;
- **Ne s'oppose pas au projet de réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères ;**
- Sollicite le soutien de la collectivité publique pour conserver une offre de stationnement compatible avec le fonctionnement de son activité ou bien voir restituée l'offre aux abords de sa société ;
- Indique ne pas être intéressé par une indemnisation pour la perte de ses emplacements.

Le projet de réaménagement de la voirie prévoit à ce stade des études (AVP 2019) la création de près de 10 places de stationnement, dont une PMR, sur la section de la rue du Moulin des Bruyères comprise entre la rue Latérale et la villa des Fleurs, soit moitié moins que les places d'usage privé qui bordent actuellement le côté impair de la voie.

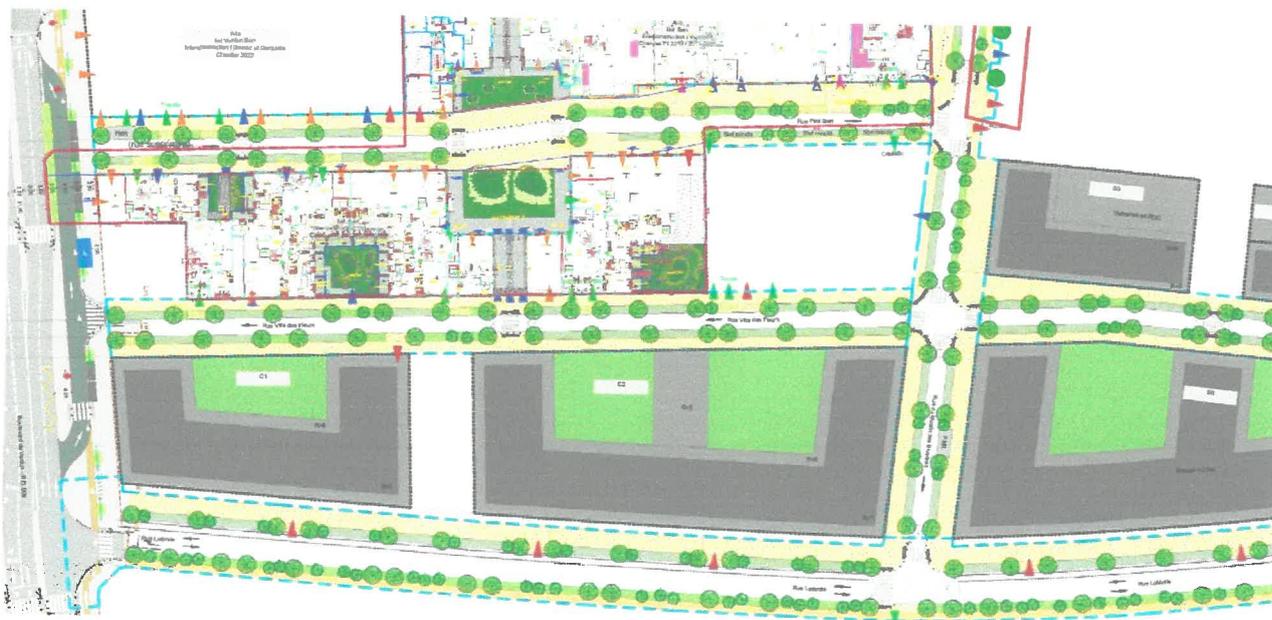


Le réaménagement de la rue du Moulin des Bruyères ne sera finalisé qu'en fin d'opération, c'est-à-dire une fois la maîtrise foncière effective de l'ensemble des terrains bordant la rue Latérale.

Dès lors, et en phase transitoire, tant que la société « Les Peintures Parisiennes » du groupe Ledhernez sera maintenue sur le site, elle continuera à bénéficier à la fois des 6 emplacements et de l'accès direct à la rue du Moulin des Bruyères. A terme, et après démolition des constructions sur les terrains compris entre la ville des Fleurs et la rue Latérale (à un horizon compris entre 2025 et 2030), ces places et cet accès privatif seront supprimés, concomitamment à la démolition des constructions implantées sur les parcelles AQ 19 et AQ 90.

L'aménagement de la rue du Moulin des Bruyères proposera un stationnement sur voirie réglementé et mutualisé pour favoriser le turn-over. Une offre privée en ouvrage sera réalisée concomitamment à chaque programme immobilier sur les ilots C1 et C2 ci-contre.

La Ville reste attachée au maintien de l'activité sur son territoire et prévoit dans le cadre du projet d'Ecoquartier, le développement de près de 5 600 m² Sdp de surfaces destinées à de l'activité artisanale, notamment sur les ilots C1 et C2 devant border la rue Latérale.





Reçu le 2 novembre 2020

(11)

le CE.

7 rue du Moulin des Bruyères
92400 Courbevoie

Tel : 01 47 27 25 60 - Fax : 01 47 56 09 25
lespeinturesparisiennes@orange.fr

Mairie de Courbevoie
A l'attention de M. le Commissaire
Enquêteur Michel MORIN
Place de L'Hôtel de Ville
92400 COURBEVOIE

Courbevoie, le 27 Octobre 2020,

LRAR N°1A 178 758 7437 7

Objet : Notification de l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale préalable a la déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe, relative au réaménagement de la Rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie - Parcelle AQ 81 - Ville des Fleurs - 92400 Courbevoie

Monsieur Le Commissaire-enquêteur,

Je vous remercie tout d'abord de m'avoir reçu et entendu sur mes observations concernant l'enquête préalable d'utilité publique au sujet de l'aménagement de la voirie dans la rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie.

Comme je vous l'ai expliqué, je n'entends pas m'opposer à ce projet qui est sans nul doute utile dans la perspective d'une nouvelle configuration du quartier. Vous aurez toutefois noté que la suppression des stationnements privatifs dont ma société profite sur la parcelle 81 dont elle est propriétaire est un problème majeur pour le bon fonctionnement de mon activité.

La suppression forcée de ces 6 places de stationnement serait un handicap surtout qu'il n'y a aucun parking public à proximité immédiate où il me serait possible de disposer d'une concession sur le long terme en compensation de cette perte.

Vous comprendrez qu'une entreprise du bâtiment comme la mienne voit un nombre incalculable d'aller et venue de mes collaborateurs pendant la journée mais aussi pour garer les véhicules en soirée. Or, il ne semble y avoir aucune prise en compte de cette situation dans le projet autrement que de prévoir une indemnisation financière dans le cadre de l'expropriation à venir.

A l'heure où les petites et moyennes entreprises comme les Peintures Parisiennes souffre de la crise économique liée à l'épidémie de la COVID 19, il n'est vraiment pas utile d'ajouter des contraintes supplémentaires qui compliquent encore un peu plus un quotidien qui est bien malmené.



Entreprise générale de peinture
S.A.S. au capital de 200 000 € - R.C.S. B 428 594 428 - APE 4334 Z
PEINTURE - RAVALEMENT - REVÊTEMENT DE SOL - VITRERIE - PARQUET
N° TVA Intracommunautaire : FR 87 428 594 428 00024



Chambre de Commerce et d'Industrie
de Courbevoie



7 rue du Moulin des Brayères
 92400 Courbevoie
 Tél : 01 41 27 25 60 - Fax : 01 47 56 09 25
 lespeinturesparisiennes@orange.fr

Je sais que Monsieur Le Maire est sensible à la santé des entreprises sur son territoire en ayant d'ailleurs montré, chaque fois que nécessaire, qu'il savait prendre les décisions utiles pour nous aider à surmonter les obstacles.

A ce stade de la procédure, le soutien de la collectivité publique est une nouvelle fois nécessaire pour nous permettre de conserver ces stationnements pour continuer de faire fonctionner une entreprise locale dans les meilleures conditions possibles.

J'attends de votre part que votre avis soit assorti d'une prescription, et non d'une simple observation ou recommandation, sur la protection des emplacements détenus par les Peintures Parisiennes afin que votre exigence prenne toute sa valeur lors du bilan sur l'enquête que vous serait amené à rendre à l'autorité municipale.

Il est d'ailleurs étonnant que le dossier n'expose pas les moyens envisagés pour faire face à la perte des stationnements d'entreprises alors qu'il s'agit d'un point majeur qui ne peut pourtant être ignoré dans le cadre de l'étude environnementale.

Dès à présent, je peux vous dire qu'une indemnisation financière ne nous intéresse pas car notre revendication est d'obtenir soit la conservation des places comme actuellement, soit leur reconstitution à notre profit aux abords de l'entreprise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur à l'assurance de mes sincères salutations.

M. LEDHERNEZ Bruno
 Président

LES PEINTURES PARISIENNES
 SAS au Capital de 250 000 €
 7, rue du Moulin des Brayères - 92400 COURBEVOIE
 Tél: 01 41 27 25 60
 Fax Tech. 01 47 56 09 25
 Fax Admin. 01 47 56 09 48
 Siret 428 594 428 00032 - APE 4334Z



Entreprise générale de peinture
 S.A.S. au capital de 200 000 € - R.C.S. B 428 594 428 - APE 4334 Z
PEINTURE - RAVALEMENT - REVÊTEMENT DE SOL - VITRERIE - PARQUET
 N° TVA Intracommunautaire : FR 87 428 594 428 00024

